

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

MORANE SAULNIER MS 880 B - 885

CIRCUIT CARBURANT

I°- Tuyauterie souple reliant le réservoir gauche à la "nourrice" située dans le fuselage (sous le siège pilote).

AVIONS 880 B/885 N°s 1 à 100 inclus

- a) Vérification de l'installation de cette tuyauterie.
Vérifier, dès réception de la présente consigne, qu'aucun étranglement n'empêche la libre circulation du carburant entre réservoir gauche et nourrice dans les conditions décrites au MORANE SAULNIER SERVICE RALLYE N° 9.
- b) Dans le cas où le transfert du réservoir gauche au réservoir droit s'effectue anormalement, arrêter les vols et procéder au remplacement de la tuyauterie par une tuyauterie nouveau modèle fournie par MORANE SAULNIER (identifiable à bande double longitudinale de couleur verte).
- c) Dans tous les cas procéder avant le 30 JUIN 1962 au remplacement de la tuyauterie réservoir gauche-nourrice par une tuyauterie nouveau modèle.
- d) S'assurer au montage que la tuyauterie mise en place n'est ni vrillée, ni bridée au passage dans le passe fil de traversée du fuselage. S'assurer lors du premier remplissage que le transfert s'effectue normalement.

.....

25.5.62- MORANE SAULNIER MS880B/885-

62-11-3

Date :

Matériel :

Référence :

2°- Amélioration de la précision et de la stabilité du
jaugeur

AVIONS 880 B/ 885 N°s 1 à 107 inclus.

Mettre en place sur l'orifice de sortie des mises à l'air libre du circuit carburant (situé sous le fuselage, à la hauteur du bord de fuite) une durite de 150 mm de long (munie d'un diaphragme percé d'un trou de \varnothing 6 mm), fournie par le constructeur.

(Cf. MORANE SAULNIER SERVICE RALLYE N° 9)

Cette modification devra être mise en place avant le 30 JUIN 1962.